



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le site du syndicat : les circulaires rectores, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

39ème lettre-hebdo 2019-20 - Jeudi 2 juillet 2020 - SE-UNSA 974

Bonjour, cette lettre est aussi disponible au format PDF.

au 1/1/2020 : [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1 - Actualités
- 2 - Calendriers
- 3 - Au BO JO
- 4 - Vie du réseau

1 - Actualités

Résultats phase intra du mouvement : La Loi de transformation de la Fonction Publique éloigne les organisations syndicales des opérations de mouvement.
Nous sommes à votre écoute pour toute aide concernant un recours ou une révision d'affectation.

Nous dénonçons cette loi qui ne permet plus, à travers nos représentant.es, d'être assuré.es d'un suivi et d'une vérification des opérations de gestion de nos carrières.
Une **pétition** fédérale à relayer « ***pour ma carrière , pour ma mutation, je veux des représentants du personnel*** "[est disponible ici](#), merci de la signer et n'hésitez pas à la faire suivre à vos contacts.

**Vous avez obtenu un nouveau poste et vous vous posez des questions ?
Recours, révision d'affectation...**

**Vous êtes en quête d'informations sur les indemnités, les frais, le reclassement,
les congés, les temps partiels, ... ?**

Vous vous retrouvez en difficulté suite aux résultats du mouvement ?

Pas de panique, quelle que soit votre situation, le SE-Unsa est là pour vous aider et vous accompagner !

[Il vous suffit de nous préciser vos besoins en complétant notre formulaire, à faire ici.](#)

2 - Calendriers

Calendriers scolaires

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectorale pour les 3 calendriers scolaires 2020 – 2023 : [visible ICI](#)

ATTENTION : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des propositions.

Calendriers des CAPA

date	heure	Instance	Corps	Ordre du jour
01/07/20	14h30	CAPA	PsyEN	Echelon spécial Questions diverses
02/07/20	9h30	CAPA	EPS	Avancement Classe exceptionnelle Echelon spécial Questions diverses
03/07/20	9h30	CAPA	Agrégés	Avancement Classe exceptionnelle Questions diverses
03/07/2020	14h30	CAPA	PLP	Avancement Classe exceptionnelle Echelon spécial Questions diverses

3 - BO JO

BO du 27 du 2 juillet 2020, [à lire ici](#)

Enseignement supérieur et recherche

Parcoursup

Homologation du téléservice national

[Lire l'article](#)

Enseignements primaire et secondaire

Double délivrance

Diplôme du baccalauréat et du diplôme du Bachillerato : modification

[Lire l'article](#)

Personnels

Appel à candidatures

Postes et missions à l'étranger (hors établissements de l'enseignement français à l'étranger du réseau de l'AEFE, la MLF et l'Aflec) ouverts aux personnels titulaires du MENJ et du MESRI

[Lire l'article](#)

Mouvement du personnel

Nomination

Commission administrative paritaire nationale des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux : modification

[Lire l'article](#)

Nomination et détachement

Conseiller de recteur - chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Dijon

[Lire l'article](#)

Nomination

Présidents des jurys des concours externes, externes spéciaux, internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés correspondants - session 2020 : modification

[Lire l'article](#)

4 - Vie du réseau

Réforme du lycée

Les débats au sein du Comité de Suivi

Sans surprise, le SNES et le SNALC revendiquent un retour aux épreuves terminales nationales anonymes, dont on voit pourtant la fragilité en cas de crise et font l'impasse sur le fait que déjà de nombreuses épreuves ne sont pas sous cette forme (TPE, EAF, ECA, compétences expérimentales, soutenances orales de projets,...). Le Sgen demande le contrôle continu intégral avec confiance aux équipes. Pour notre part, nous avons revendiqué un contrôle continu fondé sur des évaluations régulières mais peu nombreuses (2 ou 3 par semestre selon les enseignements) construites collectivement en s'appuyant sur une banque nationale d'exercices ou de sujets, faisant l'objet d'un projet d'évaluation soumis en CA et communiqué à l'inspection. Les notes obtenues à ces évaluations seraient les seules à entrer dans les moyennes pour le bac et pour le dossier Parcoursup. L'évaluation formative serait alors libérée de la pression des notes.

Mais ces débats de fond sur les formes et le sens des évaluations au lycée n'étaient au final pas très utiles puisque l'objectif du ministre n'était pas de revenir sur l'architecture de la réforme mais de trouver des ajustements de court terme pour assurer une année 2020/2021 sans conflits majeurs.

Dans cette vision plus équilibrée du dossier, à la quasi-unanimité de ses membres, le comité de suivi a demandé un cadrage national qui assure l'équité entre les candidats et la reconnaissance de la valeur du bac égale sur tout le territoire, une organisation des épreuves qui ne déstabilise pas les établissements et qui ne grignote pas le temps des apprentissages, une réduction de la pression évaluative tout particulièrement dans le premier semestre de première soit en proposant un décalage du calendrier des E3C (1 E3C en première, 2 en terminale) soit la suppression des E3C1.

Les décisions du ministre :

- Les E3C changent de nom pour s'appeler « évaluations communes » (EC). Leur nombre est inchangé. Le calendrier des EC sera travaillé en conseil pédagogique, validé en conseil d'administration et arrêté par le chef d'établissement tôt dans l'année scolaire. Concrètement, une note de service devrait indiquer qu'il faut privilégier mars pour les EC1 en première et que les EC2 et EC3 devraient être positionnés le plus tard possible dans l'année scolaire (juin). Ce calendrier devra s'adapter à celui des épreuves terminales et surtout à celui de Parcoursup.
- Les commissions d'harmonisation après chaque session d'E3C sont supprimées et remplacées par les jurys d'harmonisation de bac qui se réunissent à la fin de chaque année scolaire. Les élèves reçoivent leurs copies corrigées très rapidement, affectées d'une note provisoire. Cette note ne peut être que revalorisée par les jurys.
- Aucune EC n'excède 2 heures : l'objectif est de faire « tenir » les EC dans un créneau de deux heures de cours. En langues vivantes en terminale, on passe à une heure trente pour l'écrit et 10 minutes pour l'oral.
- Les sujets des EC sont pris dans la Banque Nationale qui doit évoluer avec un comité d'utilisateurs, des retours des enseignants sur les sujets et une meilleure ergonomie.
- Les copies des EC seront toujours anonymisées et la correction sera assurée par un autre professeur que celui de l'élève.
- Les épreuves terminales ne dépasseront pas 4 heures. L'épreuve terminale de LLCER sera de 3 heures et demie pour l'écrit et 20 minutes pour l'oral. L'épreuve d'EDS LLCER de fin de première sera un oral de 20 minutes.
- En première et terminale, en enseignement scientifique, les enseignants choisiront 3 thèmes parmi les 4 du programme.
- Des formations seront proposées pour les évaluations communes et pour la préparation du grand oral.
- Une cérémonie de remise du diplôme sera instituée, si possible dès la rentrée 2020

Plus que 3 jours pour garde d'enfant malade, c'est NON !

La DGAFP a présenté ce jour un projet de décret relatif aux autorisations d'absence (ASA) liées à la parentalité et aux événements familiaux, en application de la loi de transformation de la Fonction publique. Sous couvert de modernité et au mépris de ses engagements sur l'égalité professionnelle, le gouvernement veut réduire le nombre de jours annuels de garde d'enfants malades de 6 à 3 jours.

Pour l'UNSA Fonction Publique, ce recul des droits est inacceptable. Il l'est d'autant plus que le contexte de crise sanitaire est toujours d'actualité.

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)



Adhésion anticipée

Adhérez dès maintenant pour l'année 2020/2021

10 fois en prélèvement fractionné pour votre première année.

Avec une réduction d'impôts de 66%.

Le premier prélèvement sera effectué en octobre 2020.